

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2015-267 DU 22 MAI 2015**

autorisant le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation à contracter des emprunts libellés en francs CFA auprès des banques et autres institutions financières dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 37 de la loi n°2014-25 du 23 décembre 2014 portant loi de finances pour la gestion 2015.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2014 - 512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** la loi n° 2014-25 du 23 décembre 2014 portant loi de finances pour la gestion 2015 ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en ses séances extraordinaires des 07,08, 14 et 15 avril 2015,

**D E C R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation est autorisé à contracter des emprunts à court, moyen et long termes libellés en francs CFA auprès des banques et autres institutions financières dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 37 de la loi n° 2014-25 du 23 décembre 2014 portant loi de finances pour la gestion 2015.

*et*

*7*

**Article 2** : le présent décret qui prend effet pour compter du début de l'exercice budgétaire en cours sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 22 mai 2015

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

Le Ministre du Développement, de  
l'Analyse Economique et de la  
Prospective,

Le Ministre d'Etat Chargé de  
l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche Scientifique,



**François Adebayo ABIOLA**

Le Ministre de l'Economie, des  
Finances et des Programmes de  
Dénationalisation,



**Marcel A. de SOUZA**

Le Ministre Chargé des Relations avec  
les Institutions,



**Komi KOUTCHE**



**Gustave Dépo SONON**

**AMPLIATIONS** : PR 6, AN 4, CS 2, CC 2, CES 2, HAAC 2, MEFPD 2, MCRI 2, MDAEP 2 MECESRS 2  
AUTRES MINISTERES 23, SGG 4, IGE 3, DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5, BN-DAN-DLC 3, COMB-  
DGCST-INSAE 3, BCP-CSM-IGAA 3, UAC-ENAM-FADESP 3, UNIPAR-FDSP 2, IGE 2, JORB 1.

